

20231211_DL_01

**OBJET Attribution du marché
« Acquisition et maintenance
de matériel bureautique –
Imprimantes et copieurs et
services associés »**

Date de convocation :
04 décembre 2023

Date de séance :
11 décembre 2023

Date d'affichage :
21 décembre 2023

Membres en exercice : 9

Membres présents : 3

Membres votants : 6

Séance en présentiel et en
visioconférence

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 17h45 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : VARLET Philippe, PARSIS Laurent, Mme DELETRE Margaux.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoir :

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe
Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent.

La présente consultation est émise dans le cadre du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique. L'accord-cadre a pour objet la fourniture de matériels bureautiques - imprimantes et copieurs, la maintenance et services associés pour les membres d'un groupement de commandes. Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires pour lequel il convient de retenir les 3 titulaires ayant présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de choix. Ces 3 sociétés seront mises en concurrence au fur et à mesure des besoins des membres du groupement.

Le périmètre des prestations prévues au titre de l'accord-cadre pouvant donner lieu à des marchés subséquents est défini comme suit :

- Acquisitions de matériels bureautiques,
 - Location avec option d'achat,
 - Maintenance curative et préventive telles que définies au CCTP,
 - Services associés : livraison et installation du matériel bureautique, service de gestion proactive, logiciel de gestion de parc
- Nous avons reçu 5 offres pour cet accord-cadre.*

La Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée sur le choix des titulaires. Les membres du Bureau sont invités à valider l'attribution de l'accord-cadre à partir de leur proposition.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 27 octobre 2023 ayant pour objet « l'acquisition et maintenance de matériel bureautique – Imprimantes et copieurs et services associés »
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 11 décembre 2023 pour l'attribution de cet accord-cadre.

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'accord-cadre intitulé « Acquisition et maintenance de matériel bureautique – Imprimantes et copieurs et services associés est attribué aux sociétés suivantes :

- KOESIO
- THOSHIBA
- SHARP

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de cet accord-cadre aux cocontractants retenus.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.